

Image not found or type unknown



Statut de gérant salarié

Par **ciboulette59124**, le **07/01/2016** à **17:55**

Bonjour

j'ai lu que le gérant minoritaire dans une SARL pouvait être salarié. Est-il salarié du fait qu'il est gérant minoritaire ou est ce que cela veut dire qu'il peut cumuler sa fonction de gérance et un autre travail salarié dans l'entreprise et dans ce cas comment est-il rémunérer en tant que gérant ?

Merci de me répondre

Cordialement